



PROTOCOLE D'ASSEMBLEE PRIMAIRE

JEUDI 28 novembre 2019

Assemblée primaire qui se déroule dans la salle du complexe communal.

M. Danny Defago, Président, ouvre la séance à 19h30. Il salue l'assemblée et remercie citoyennes et citoyens pour leur présence. Dite Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public ainsi que par diffusion d'un tout-ménage contenant le résumé des budgets de fonctionnement et d'investissement 2020 de la municipalité.

Danny Defago excuse sans les nommer les citoyennes et citoyens l'ayant prié de le faire.

Il présente à l'assemblée l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. **Ouverture de l'assemblée primaire**
2. **Présentation de l'ordre du jour**
3. **Nomination de scrutateurs**
4. **Adoption des Statuts de l'association AGGLO Valais central**
5. **Modification du Règlement d'utilisation des salles communales**
6. **Présentation et adoption du budget 2020 de la municipalité**
7. **Validation des paramètres fiscaux 2020**
8. **Présentation du plan financier quadriennal 2020 - 2023**
9. **Divers**
10. **Lecture et approbation du procès-verbal de séance**

L'ordre du jour ne fait pas l'objet de remarque particulière.

3. Nomination des scrutateurs :

Sont nommés à l'unanimité de l'Assemblée: Mme Danièle Dussez et M. Mathieu Carruzzo

4. Adoption des statuts de l'association Agglo Valais central

Danny Defago présente en détail les nouveaux statuts de l'Association Agglo Valais central.

Il donne ensuite la parole à l'Assemblée qui pose les questions suivantes :

Intervenants		Contenu de l'intervention
		<i>Réponse à l'intervenant</i>
Franca Carmagnola Bonvin		Demande si une augmentation des cadences des transports publics est possible
DD		Une augmentation de fréquence serait très coûteuse
Hervé Genolet		En cas de dissolution de l'association, quid de la répartition ?
DD		Cela concernerait uniquement les frais de fonctionnement
Jean-Denis Fournier		Avantage de ne pas adhérer ?
DD		A priori aucun, Vex a déjà deux projets validés et pourra bénéficier de cofinancement si elle réalise ces projets.
Fernand Rudaz		Sous quelle forme se fera la traversée de Vex, tunnel ?
DD		En repensant les mesures d'urbanisation, de sorte à privilégier le piéton par rapport à la voiture ; éventuellement création d'obstacles.
Eliane Travelletti		Comment s'assurer que les projets de Vex seront retenus ?
DD		Les projets ont déjà été validés sur le principe, par contre ils ne se feront que si la commune le décide.

Aux termes de la discussion, l'Assemblée primaire, par voie de main levée, à l'unanimité moins 1 voix, accepte les statuts tels que présentés.

5. Modification du Règlement d'utilisation des salles communales

Danny Defago présente en détail les propositions de modifications du Règlement d'utilisation des salles communales.

Puis il passe la parole à l'Assemblée :

Intervenants		Contenu de l'intervention
		<i>Réponse à l'intervenant</i>
Madeleine Mayoraz		Qu'en est-il de la possibilité d'utiliser le service acheté par la Commission culturelle ?
Caroline Tschantz		Possibilité de le louer
Franca Carmagnola Bonvin		Explique qu'elle loue une salle à l'année et demande lorsqu'il y a urgence, comment se fait le choix d'attribution des salles (priorité)?
D.D.		En principe il y a suffisamment de salles disponibles pour répondre aux besoins.
Emilie Pitteloud		Quel est le coût pour l'utilisation des salles pour les entraînements notamment chorale et fanfare ?
D.D.		Gratuité pour les sociétés locales
Maurice Pitteloud		Une personne est-elle prévue pour contrôler l'état des lieux avant et après la manifestation
D.D.		C'est prévu et doit être mis en place prochainement

Aux termes de la discussion, l'Assemblée primaire, par voie de main levée, à l'unanimité, accepte le nouveau règlement d'utilisation des salles communales tel que présenté.

6. Présentation et adoption du budget 2020 de la Municipalité

Le Président soumet à l'Assemblée le budget 2020 de la municipalité. La récapitulation du compte financier est présentée à l'écran et les postes les plus importants commentés.

Danny Defago présente ensuite les principaux investissements et communique les chiffres clés du budget.

Il ressort du récapitulatif du compte administratif (budget 2020 avant amortissements).

Charges de fonctionnement	Fr	11'138'475.-
Revenus de fonctionnement	Fr	12'102'464.-
Marge d'autofinancement	Fr	963'989.-
Dépenses d'investissements	Fr	4'657'947.-
Recettes d'investissements	Fr	1'170'500.-
Investissements nets	Fr	3'487'447.-
Découvert de financement	Fr	2'523'458.-

Au cours et au terme de la présentation du budget, l'Assemblée est invitée à faire part de ses observations et de ses questions.

Intervenants		Contenu de l'intervention
		<i>Réponse à l'intervenant</i>
	Georges Nendaz	Le projet de SA touristique est-il un projet communal ou intercommunal ?
	D.D.	La commune d'Hérémente a été approchée mais a pour l'instant refusé la proposition de partenariat. De nouvelles discussions auront certainement lieu, mais la SA sera constituée de sorte à réserver des actions pour l'éventuelle entrée dans la société de la commune d'Hérémente.
	Georges Nendaz	Quel est le capital envisagé ?
	D.D.	Fr. 100'000.-, le but est de structurer la gestion et surtout la gouvernance du tourisme. Par la suite, les projets seront à proposer aux communes et autres partenaires pour trouver des financements.
	Georges Nendaz	Carnotzet dans la cure : pourquoi investir dans cette salle alors qu'il y a déjà beaucoup de salles qui ne sont que partiellement occupées.
	D.D.	La commune n'a pas de carnotzet, la cave de la cure est la dernière salle non rénovée de l'édifice. Mais la décision n'a pas encore été prise.

Aux termes de la discussion, le Président soumet au vote le budget 2020 de la municipalité.

L'Assemblée primaire, par voie de main levée, à l'unanimité moins 1 voix contre et 3 abstentions, accepte le budget 2020 tel que présenté.

7. Validation des paramètres fiscaux 2020

Danny Defago présente à l'assemblée les paramètres fiscaux actuellement en vigueur :

Indexation des revenus imposables (160 % en 2018)	160 %
Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF	1.30
Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF	Fr. 12.-
Montant de la taxe sur les chiens, art. 182.1 LF (uniquement taxe communale, sans la marque)	Fr. 100.-

Le Conseil municipal propose à l'Assemblée de confirmer sans modification ces paramètres pour l'année 2020.

L'Assemblée, par voie de mainlevée, à l'unanimité des voix moins 1 abstention, accepte de maintenir sans modification les paramètres fiscaux pour l'année 2020.

8. Présentation du plan financier quadriennal 2020 – 2023

A titre informatif et indicatif, le Président présente le plan financier 2020-2023. Il précise toutefois que ces chiffres sont relatifs et que les investissements se feront en fonction des besoins et des moyens.

Intervenants	Contenu de l'intervention
	<i>Réponse à l'intervenant</i>
Mme Gumi	Demande si des montants ont été prévus pour les "maladies de jeunesse" de la construction du nouveau centre scolaire et si on peut garantir qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt induite par cette réalisation.
D.D.	Ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt à l'avenir, la fiscalité dépendant de plusieurs facteurs. Il précise que sur la base des projections financières à disposition, une augmentation d'impôt ne devrait pas être nécessaire pour financer le centre scolaire.
Eliane Travelletti	Les montants nécessaires pour la réalisation des projets Agglo sont-ils intégrés dans la planification quadriennale ?
D.D.	Non. Ils ne sont pas intégrés dans le budget 2020 non plus. Actuellement nous n'avons pas de chiffres précis et la réalisation de ces projets n'a pas encore été décidée.
Michèle Mottier	En cas de construction du centre scolaire, propose de mettre les autres projets (carnotzet) en attente.
D.D.	Prend acte de la proposition et précise que les décisions seront prises également en fonction du résultat des comptes 2019.

Fernand Rudaz	Quel a été l'engagement financier de la commune dans le déplacement des salles de classes dans le bâtiment Raiffeisen ?
D.D.	L'investissement a été pris en charge par le propriétaire. La municipalité verse un loyer d'environ Fr. 2'500.-/mois. Aucune participation aux investissements consentis par le propriétaire.

9. Divers

A. Parole à l'Assemblée

Danny Defago passe la parole à l'Assemblée.

Intervenants	Contenu de l'intervention
	<i>Réponse à l'intervenant</i>
Jean-Vincent Moix	Souhaite connaître la position du Conseil sur la question des fusions de communes.
D.D.	<p>En début de législature Vex a proposé aux autres communes de l'ACVH de donner un mandat commun pour étudier les scénarios de fusion propres à chaque commune. L'idée était d'entrer simultanément en réflexion sur le thème. Hérémenche a refusé.</p> <p>Vex a dès lors donné seule un mandat au SEREC pour étudier 4 scénarios :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vex reste seule • Fusion Vex-Hérémenche • Fusion de toute la Vallée • Fusion Vex-Sion <p>Les 9 conseillers et les 2 secrétaires du Conseil ont participé à l'analyse. Il en est ressorti que le pire scénario serait pour Vex de rester seule ; 2 scénarios proches Vex-Sion ou Vex-Hérémenche, la variante la moins attrayante étant, selon cette étude, une fusion de toute la vallée.</p>
Claude Follonier	Concernant le RPU des Prasses, quelle est la date prévue pour le décompte final ?
PAO	Décompte final en cours, début 2020. RPU Vouarnire : il y a une opposition avant la dernière procédure.
Jean-Denis Fournier	Et pour le RPU de la Vouarnire ?
D.D.	Un recours est pendent.
Franca Carmagnola	Demande s'il est possible de donner des informations sur le « Climathon » qui aura lieu prochainement.
D.D.	Donne quelques précisions sur cet évènement qui aura lieu à la mi-décembre et consiste en une réflexion de 24 heures conduites par des personnes qui s'inscrivent – encadrées par des experts – sur un thème en lien avec le développement durable. La commune de Vex a été prise comme thème de réflexion : transition énergétique d'une commune.

Adrien Pitteloud	Souhaite avoir une discussion concernant l'augmentation des tarifs électriques. Il déplore que ses propos n'ont pas été reportés correctement dans le PV de l'Assemblée primaire de fin 2018.
D.D.	Cela est son interprétation ; le PV a été validé en sa présence. N'a jamais transmis au Conseil municipal le document présenté lors de cette Assemblée primaire.
Adrien Pitteloud	Conteste cette affirmation et dit avoir envoyé les documents à tous les conseillers.
Renaud Pitteloud	Demande si la commune a envisagé la problématique des tremblements de terre pour ses bâtiments.
D.D.	Les bâtiments communaux principaux sont assurés depuis 2009 contre ce risque.
Madeleine Mayoraz	Remercie la commune pour la rénovation de la route des Epinettes
Michèle Mottier	Demande s'il est possible de réduire l'éclairage public durant certaines heures de la nuit
D.D.	La question est à l'étude, y compris pour la suppression de certains mâts. Parfois le coût de transformation des installations est plus coûteux que l'économie qu'elle permet de réaliser.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Danny Defago présente à l'Assemblée, par un diaporama, les projets récemment réalisés sur le territoire communal.

10. Lecture et approbation du Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président donne lecture du procès-verbal minute à l'assemblée primaire qui s'achève. Il demande à l'Assemblée si des modifications doivent y être apportées. L'Assemblée répond par la négative.

Le Président clôt l'Assemblée primaire à 22h15 et invite citoyennes et citoyens à partager le verre de l'amitié.

Vex, le 28 novembre 2019/syf

Le Président
Danny Defago

La Secrétaire ad interim
Sylviane Flühmann